

PROJET CNESER 2025-2027



RETROUVE À L'INTERIEUR

Le mot des élu·e·s UNEF
Le fonctionnement du
CNESER

La liste de l'UNEF
Le projet CNESER de
l'UNEF

SOMMAIRE

AXE 1 - FACE AUX COUPURES BUDGÉTAIRES DANS NOS LIEUX D'ÉTUDES : EXIGEONS PLUS DE MOYENS

Un enseignement supérieur public financé à hauteur de ses besoins

Pour un enseignement supérieur public, de proximité et démocratique.

Contre les financements privés et pour l'unification du service public

AXE 2 - FACE À LA SÉLECTION GÉNÉRALISÉE, L'UNEF RÉAFFIRME QU'ÉTUDIER EST UN DROIT, PAS UN PRIVILÈGE !

Un Accès libre et gratuit à l'enseignement supérieur

Garantir la poursuite d'étude en Master

Garantir un accès libre au doctorat

Mêmes études = même droits

AXE 3 - LUTTER CONTRE L'EXTRÊME DROITE, SES IDÉES ET LES DISCRIMINATIONS

Mise en place des congés menstruels : Victoire de l'UNEF !

Lutte contre les VSS dans les universités : où sont passés les 7 millions ?

Un enseignement supérieur vecteur d'avancées contre les discriminations dans la société

La lutte contre l'extrême droite dans nos universités !

AXE 4 - LE PROJET DE L'UNEF : AU DÉLÀ DES DROITS ÉTUDIANTS

Révolution pédagogique et une évaluation au service des étudiant·e·s

Pour la transition écologique : faire évoluer l'enseignement supérieur et la recherche pour transformer notre société

Pour un droit à l'accès à la santé

Porter un projet international de l'éducation

Imposer une réelle démocratie étudiante

LE CNESER : SON FONCTIONNEMENT

UN ORGANE AU COEUR DES ÉVOLUTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Le CNESER est le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est un organe consultatif qui est invité à prendre position sur l'ensemble des sujets liés à l'enseignement supérieur et la recherche. Ce conseil est donc compétent pour rendre un avis sur l'accréditation des établissements d'enseignement supérieur pour la délivrance de formations, sur le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche et sa répartition, sur les décrets ou même les lois qui ont un impact sur l'enseignement supérieur et la recherche. Les élections au CNESER ont lieu tous les 2 ans, une fois que tou-te-s les élu-e-s des conseils centraux des universités et des écoles ont été renouvelés.



100

DES REPRÉSENTANT·E·S

- Des étudiant·e·s
- Des chercheur·se·s, d'enseignant·e·s chercheur·se·s
- Des personnel·le·s administratif·ve·s
- Des conférences des président·e·s d'universités et des grandes écoles
- Du monde socio-économique (syndicats professionnels, MEDEF)
- Des parents d'élèves
- Des ministères, de l'Assemblée nationale et du Sénat



UNE DÉMARCHE SYNDICALE COMBATIVE

La démarche syndicale et combative des élu·e·s UNEF fait notre singularité et notre force. Notre seule boussole est l'intérêt des étudiant·e·s et notre unique volonté est de transformer l'enseignement supérieur et la société dans son ensemble pour permettre un égal accès aux études. Nous faisons ainsi le choix d'utiliser tous les outils à notre disposition pour faire valoir les intérêts matériels et moraux des étudiant·e·s : mobilisation, travail institutionnel, etc.

Face à un enseignement supérieur en profonde mutation, nous ancrons nos actions dans le quotidien des étudiant·e·s avec une déclinaison tant nationale que locale. Faire avancer la démocratisation de l'Enseignement Supérieur, défendre le service public de l'enseignement supérieur et l'émancipation des jeunes est notre combat de tous les jours. Pour ce combat, nous aurons besoin de ton soutien tant pour le CNESER que pour créer à travers ses deux prochaines années, le nouveau universitaire dont a besoin l'Enseignement Supérieur.



RAGHIVE JUSTE

Tête de liste CNESER
Élu étudiant à l'université
de Guyane

QUEL EST L'INTÉRÊT DU CNESER ?

À l'heure actuelle, cette instance n'est pas assez démocratique au vu du peu d'élu·e·s étudiant·e·s qui y ont leur place. Pourtant, les élu·e·s UNEF font tout pour se faire entendre et porter haut et fort les aspirations des jeunes grâce :

PAR NOS VOTES

bien évidemment ! La majorité des points abordés sont soumis à un vote consultatif des membres du conseil national. L'UNEF accompagne systématiquement ses votes d'une intervention explicative.

AUX INTERVENTIONS LIMINAIRES

lors de chaque séance du CNESER, les élu·e·s de l'UNEF prennent la parole, afin d'alerter le ministère sur ce qui se passe au quotidien pour les étudiant·e·s et faire remonter les problématiques que nous rencontrons sur nos campus et dans nos études.

AUX MOTIONS

qui sont des textes permettant d'interpeller la communauté universitaire sur différents sujets, et ce, en dehors de l'ordre du jour.

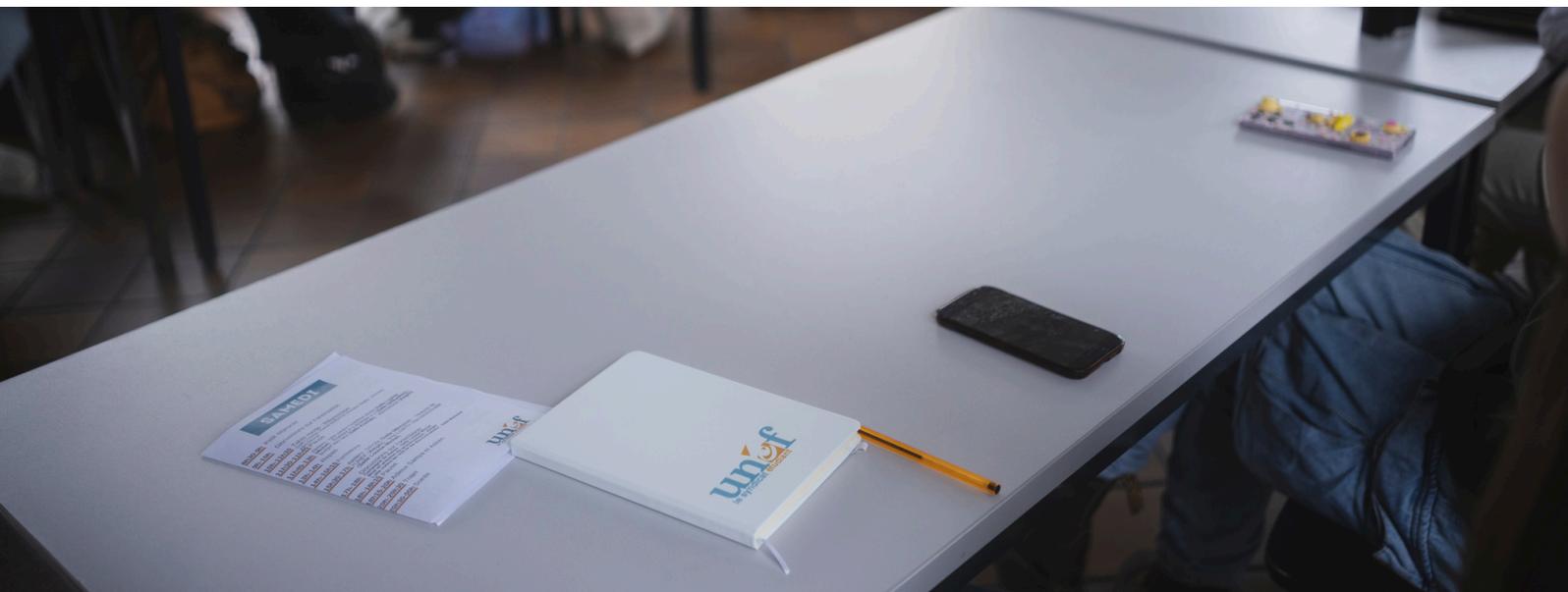
AUX AMENDEMENTS

que nous pouvons proposer sur l'ensemble des textes soumis à l'avis du CNESER, comme un projet de loi, avant d'être voté.

COMMENT VOTER ?

Le 16 mai, tu as reçu un mail avec des identifiants de vote. Avec ces derniers, tu pourras les utiliser pour voter du 2 juin à partir de 12h au 6 juin à 12h.

Tu seras invité pour te connecter sur le site Legavote, une plateforme de vote en ligne. Tu y retrouveras toutes les listes qui déposent pour ces élections, dont celle de l'UNEF, et tu pourras en choisir une. Toute la procédure de vote sera explicitée sur le site.



PAROLES AUX ÉLU·E·S

Avec la montée de l'extrême droite dans notre société, nos campus sont devenus les arènes de la multiplication des milices d'extrême droite. Ces dernières multiplient les attaques physiques envers des étudiant·e·s mais également les taggs fascistes sur les bâtiments et les discours de haine.

L'UNEF se bat contre la prolifération des groupuscules fascistes et prend part à toutes les luttes contre les discours de haine.



Zazie ROQUES
Elue étudiante Lyon 2



Mouhammad Benussi Thioune
Élu CNESER

Depuis plusieurs années nos universités par manque de moyens sont obligées de supprimer des places dans les filières sous tension. La sélection s'intensifie d'année en année empêchant l'accès aux études à des milliers de jeunes souvent issu·e·s des des classes populaires.

En tant que élu étudiant qui lutte contre la sélection, je me suis mobilisé dans les conseils pour maintenir et ouvrir des capacités d'accueil dans les filières sous tension et pour demander l'inscription des sans fac dans la filière de leurs choix !

Il est urgent d'investir de l'argent dans l'ESR et de créer des places en licence et en master.

Depuis plusieurs années nos universités, par manque de moyens, sont obligées de supprimer des places dans les filières sous tension. La sélection s'intensifie d'année en année, empêchant l'accès aux études à des milliers de jeunes, souvent issu·e·s des des classes populaires.

En tant qu'élue étudiante qui lutte contre la sélection, je me suis mobilisée dans les conseils pour maintenir et ouvrir des capacités d'accueil dans les filières sous tension.

Il est urgent d'investir de l'argent dans l'ESR et de créer des places en licence et en master.



Büşra élue étudiante à Bordeaux

Dans le cadre de la réforme des bourses, l'UNEF s'est battu pour la mise en place du complément de bourses pour les étudiant·e·s ultramarin·e·s. En effet, le coût de la vie dans les outre-mers est largement supérieur à celui en France hexagonale et les services publics sont sous financés.

Défendre les droits étudiants à l'UNEF, c'est défendre les droits de tou·te·s les étudiant·e·s.



Anna Le PENNEC
Elue étudiante à Evry

A l'université d'Angers, nous avons été les premier·e·s à mettre en place le congès menstruel à destination des personnes menstruées. Cette avancée pour les droits des étudiant·e·s a permis à l'UNEF de porter ce projet dans de nombreuses autres universités et ainsi, de gagner ce droit partout. La démarche de l'UNEF c'est aussi s'appuyer sur notre collectif de sections locales pour gagner des victoires à l'échelle nationale.



Arthur LEVÊQUE
Élu étudiant à Angers

Depuis plusieurs années, nos établissements sont le terrain d'une répression syndicale et des mobilisations sans précédent dans la période récente. Des responsables syndicaux sont poursuivi·e·s ou empêché·e·s de poursuivre leurs études, des universités ferment pour empêcher la tenue d'AG, les forces de l'ordres sont envoyées à la moindre étincelle de mobilisation. De la réforme de retraites, ou mouvement contre les coupures budgétaires en passant par les mobilisations en soutien au peuple palestinien, la doctrine de « maintien de l'ordre » dans les universités à radicalement changée, et la répression policière et institutionnelle, est devenue un outil pour faire taire les mobilisations étudiantes. Pourtant, l'Université se doit d'être un lieu où l'on peut porter un regard critique sur le monde et faire valoir ses idées sans être inquiété ou réprimer. En tant qu'élue je me suis battue dans mon université contre la hausse de la répression, combat qui doit se poursuivre au CNESER notamment dans un contexte où la dernière circulaire de P.Hetzel et son successeur P.Baptiste tentent un coup de force pour institutionnaliser la répression à toutes les échelles.



Alice DE BRITO
Élu étudiante à l'UPEC

Nos lieux d'études sont aujourd'hui largement sous financés, ce qui compromet nos conditions d'études. Entre bâtiments vétustes, cours surchargés et profs mal payés, le service public de l'ESR est tué à petit feu par des décisions politiques d'Emmanuel Macron.

A l'UNEF, nous nous battons chaque jour pour exiger une hausse des budgets pour nos établissements. Cette bataille se mène dans la rue depuis des mois mais également dans chaque conseil.



Elodie BEDU
Élue étudiante à
Orléans



Vincent
Elu étudiant à
Limoges

Dans les universités, la pédagogie est souvent mise de côté. Aujourd'hui nous devons nous interroger sur la manière dont les cours sont dispensés dans nos universités. Les TD doivent être priorités sur les CM, pour un accompagnement au plus proche des étudiant•e•s. Les tutorats et les accompagnements de pair à pair doivent être favorisés notamment en début de cycle, pour créer du lien entre les promotions.

L'objectif est d'avoir une pédagogie qui permette la réussite de chacun et de chacune et un accompagnement renforcé. Cela passe aussi par une réflexion autour des modalités de contrôles des connaissances et des compétences en s'interrogeant sur les formations et leur contenu. Nous devons aller vers un retour d'une pédagogie proche des étudiants et des étudiantes.



Paul-Alexandre
Elu étudiant en
Lorraine

La santé a des défis majeurs à relever dans notre société en générale. Cela passe par la mise en place de formation de santé adapté à la situation actuelle. Les IFSI, officiellement devenue des écoles universitaires ont besoin de profiter de la vie étudiante offert par les campus universitaires et l'ensemble des services étudiants. La réforme de la PASS/LAS doit être complètement repensée afin quelles études de médecin puisse se faire dans des conditions apaisés et qui favorisent la réussite.

La santé c'est aussi prendre soin de de l'ensemble de la communauté étudiante en s'assurant le passage aux SSE sur tous les territoire, en permettant l'embauche de psychologues, de psychiatre et de spécialistes. La santé étudiante doit devenir un sujet de préoccupation majeure notamment après la crise du COVID.

AXE 1 - FACE AUX COUPURES BUDGÉTAIRES DANS NOS LIEUX D'ÉTUDES : EXIGEONS PLUS DE MOYENS

UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC FINANCÉ À HAUTEUR DE SES BESOINS

Depuis le début du mandat d'E. Macron, l'Enseignement supérieur n'a jamais été sous financé.

La loi de finance 2025 a entraîné des coupes budgétaires austéritaire historique dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, là où les universités et les écoles survivaient péniblement, elles vont devoir massivement couper dans leurs dépenses cette année. Ce sont donc plus de 80% des universités qui vont se retrouver dans le rouge à la fin de l'année 2025. Ces coupes budgétaires ont entraîné une mobilisation interprofessionnelle unitaire dans laquelle l'UNEF a appelé à une large mobilisation des étudiant·e·s pour exiger plus de moyens pour l'ESR.

La première conséquence du manque de moyens dans nos universités est la baisse des capacité d'accueil au sein de nos universités en détriment des étudiant·e·s.

Cette baisse des financements des universités sert un projet politique clair, donner encore et toujours plus de place au privé en détruisant notre enseignement supérieur public. Ces politiques de baisse des budgets s'accompagnent évidemment de la mise en avant des écoles privées, qui représentent 40% sur Parcoursup et d'une sélection sociale à l'entrée de l'université largement accrue, le nombre de place à l'entrée des formations baissant mécaniquement à cause des coupes budgétaires. Cette logique entrant en résonance avec l'Acte 2 de l'autonomie des universités annoncé l'année dernière par Sylvie Retailleau qui promettait une autonomie pédagogique, cela pourrait vouloir dire une augmentation des frais d'inscription pour l'ensemble des étudiant·e·s, cela ayant déjà été fait pour les étudiant·e·s étranger·e·s extra-communautaire. On voit donc un ensemble de politique qui vise toute la destruction de notre modèle d'enseignement supérieur quasi gratuit par le biais de politiques budgétaires contraignante, qui tendent à étouffer budgétairement nos universités et nos établissements d'enseignement supérieur publique.

De plus, nous refusons la logique mis en place en ce moment par le gouvernement dans les universités qui consiste à se replier sur des fondations et des financements extérieurs privés. Cette logique ne peut amener qu'un avilissement de nos universités à des financeurs privés et porterait une grave atteinte à la liberté pédagogique et aux droits liées à la liberté de la recherche.

Ces coupes budgétaires ont déjà des conséquences sur la vie de nos universités. La baisse de 97% des budgets des bibliothèques universitaires entraînent des baisses du nombre d'heures d'ouverture en BU, une baisse drastique des commandes de livres... Ces baisses sont impressionnantes et prouvent bien les projets du gouvernement pour notre enseignement supérieur public.

Par ailleurs, la baisse des budgets entraîne, et ce depuis plusieurs années, une baisse du nombre de titulaires parmi les enseignant·e·s dans les universités et une augmentation très forte du nombre de contractuel·le·s qui peuvent, dans certaines matières, atteindre jusqu'à 70% de l'effectif. Cela entraîne automatiquement une baisse du nombre de travaux dirigés et une augmentation du nombre de cours magistraux car ces derniers demandent moins d'effectifs enseignants. Evidemment, le nombre d'étudiant·e·s par TD explose également et les effectifs par classe sont énormes, ne permettant pas un apprentissage serein des connaissances.

Par ailleurs, ces baisses budgétaires entraînent aussi une baisse de la qualité de vie dans les universités et les écoles. Les plans de sobriété énergétique se multiplient pour faire baisser les dépenses de chauffage entraînant des salles de cours bien trop froides en hiver. Les conséquences de coupes budgétaires sont déjà bien présentes dans nos universités et ne vont faire qu'augmenter cette année avec la baisse drastique de la subvention de la charge de service public.

Cependant, cette politique budgétaire n'est pas une fatalité et cela peut tendre à changer. Il est urgent d'investir 1,5 milliard d'euros par an avant la période de forte inflation. En se basant sur l'ensemble de ces calculs et l'inflation, aujourd'hui, l'enseignement supérieur public aurait besoin d'investir 2 milliards d'euros par an.

Il n'est pas difficile de trouver ces 2 milliards d'euros par an dans le budget global de l'Etat, que cela soit avec la suppression du Crédit Impôt Recherche, dit CICE, qui pourrait être en partie réaffecter aux universités ou par une réaffectation des crédits qui financent l'enseignement supérieur privé. Ces 2 milliards par an permettraient la création de filières et l'ouverture de place en première année permettant de mettre fin à la sélection sociale à l'entrée des formations mise en place par Parcoursup.

POUR UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC, DE PROXIMITÉ ET DÉMOCRATIQUE.

Ces politiques de destruction financière de notre enseignement supérieur public s'accompagnent aussi par des politiques de libéralisation de notre enseignement supérieur. En témoigne l'acte 2 de l'autonomisation des universités qui a été évoqué précédemment. Cet acte 2 introduit une autonomie pédagogique, financière, démocratique et en termes de ressources humaines. Cela va mener à une recherche de financements privés par les universités pour pouvoir survivre, à une baisse de la représentation étudiante, à un durcissement des règles pédagogiques (fin des rattrapages, fin du redoublement et de la compensation) et donc une augmentation forte de la sélection sociale, et enfin, l'autonomie en termes de ressources humaines ne va faire qu'accompagner la contractualisation massive déjà en cours dans nos universités. Cet Acte 2 de l'autonomie vient accompagner les différentes réformes des universités que sont la création des ComUE (Communauté d'Université et d'Etablissements) et des EPE (Etablissement Publics Expérimentaux) qui sont des mastodontes universitaires.

Au sein de ces derniers, le nombre d'élus dans les instances démocratiques de représentations est diminué au profit de personnalités extérieures comme des entreprises.

Par ailleurs, la création de ces EPE et ces ComUE encourage des baisses de financements issus de l'Etat et pousse vers des financements issus d'appels à projets et de fonds privés.

De fait, l'ensemble de ces structurations universitaires ont des conséquences néfastes pour les étudiant·e·s qui voient leur nombre de représentants et représentantes baisser dans les instances décisionnaires de nos universités, un certain nombre de formations fermées mais également des cursus créés pour former les étudiant·e·s aux besoins des entreprises.

Pour contrer ces logiques, il est nécessaire de porter le retour des universités de proximité.

En effet, les EPE et ComUE doivent être supprimés pour permettre un retour aux universités de proximité. Ces universités doivent pouvoir financer de manière pérenne des antennes délocalisées dans les petites et moyennes villes où se trouvent des jeunes dont la situation sociale ne leur permet pas d'étudier dans les métropoles universitaires. Ces antennes permettraient à ces jeunes d'accéder à un enseignement supérieur de qualité qui sont souvent plus précaires que les étudiant·e·s dans les métropoles universitaires (souvent 1 étudiant·e sur 2 contre 1 étudiant·e sur 3).

L'UNEF revendique la construction de 3 universités de taille moyenne dont les villes d'implantation devront être choisies en fonction des besoins et du manque de structure universitaires. Une université de taille moyenne peut accueillir environ 30 000 étudiant·e·s. L'objectif est de construire des universités pluridisciplinaires accueillant évidemment des filières déjà largement en tension comme médecine, droit, STAPS ou psychologie, ainsi que sciences du langage ou sciences de l'éducation. Ces antennes et ces universités doivent bien sûr être financées par l'Etat via la création de subventions de Charges de Service Public.

Enfin, la suppression des EPE et des ComUE devra aussi amener une remise au cœur de nos universités et de nos établissements la démocratie étudiante : augmenter le nombre de représentants et représentantes étudiant·e·s dans les conseils centraux des universités, s'assurer de la mise en place de conseils d'UFR de manière systématique, transformer l'ensemble des conseils de perfectionnement en conseils de département afin de s'assurer que les étudiant·e·s soient représentés à l'échelle des départements dans les établissements.

Il est donc plus que nécessaire de remettre au cœur de notre vision de l'Enseignement supérieur public la démocratie, la proximité et le financement par l'Etat.

CONTRE LES FINANCEMENTS PRIVÉS ET POUR L'UNIFICATION DU SERVICE PUBLIC

Alors que le service public de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ESR) est censé garantir un accès égalitaire à la formation et à la production de savoirs pour toutes et tous, il subit depuis des années un démantèlement méthodique et massif traduit par une politique : celle du désengagement de l'État et de la montée en puissance des financements privés. Loin d'être neutre, cette orientation politique transforme en profondeur le sens et les missions de l'enseignement supérieur.

Les dotations aux établissements sont beaucoup trop souvent trop basses et trop loin de compenser les effets de l'inflation, de l'explosion démographique étudiante et de la précarité croissante des campus. Les établissements restent confrontés à une crise budgétaire, se traduisant par des suppressions de postes, la fermeture de filières, et la surcharge des cours.

Au contraire, les financements privés, eux, progressent. À travers des dispositifs comme le Crédit Impôt Recherche (CIR), plusieurs milliards d'euros sont accordés chaque année à des entreprises, sans exigence de contreparties réelles pour les universités publiques.

Un exemple criant de cette politique, est Sanofi, entreprise qui a profité de 100 millions d'euros de CIR, mais a supprimé une grande partie des postes de chercheurs et chercheuses.

Le développement des formations privées, notamment via la délivrance du grade licence ou master par des établissements payants, s'intensifie également, soutenu par des aides publiques. Le PLF ne corrige pas cette dérive, au contraire il l'amplifie.

Cette politique de financement par appels à projets, réservée à une minorité d'établissements, accentue la concurrence entre universités au profit des formations sélectives, et des d'une politique élitiste qui cause la mise sur le carreau de milliers de jeunes. L'enseignement supérieur devient un marché, où la logique de rentabilité prend le pas sur celle de l'égalité des chances.

Dans le même temps, le financement de l'enseignement privé est encouragé : en 2020 déjà, nous dénonçons l'octroi de fonds publics à des formations où les frais d'inscription peuvent atteindre plusieurs milliers d'euros, sans encadrement national ni garantie sur la qualité de l'enseignement. Ces choix politiques renforcent les inégalités sociales et territoriales, en opposant étudiant·e·s « rentables » et établissements de proximité.

Face à cette offensive, l'UNEF défend un modèle clair : celui d'un service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche unifié, financé, démocratique et accessible à toutes et tous. Cela suppose :

- Un financement public à la hauteur des besoins réels des établissements publics
- L'arrêt immédiat du soutien public aux formations privées lucratives
- La mise en place d'un cadrage national garant de l'égalité de traitement entre étudiant-e-s
- Une gouvernance partagée, intégrant les personnels et les étudiant-e-s dans toutes les décisions stratégiques
- La mise en place au niveau national d'une stratégie claire allant faire l'unification du service public de l'Enseignement supérieur c'est-à-dire l'intégration progressive de toutes les formations privées dans le public pour arriver à terme à une interdiction de l'ESR privé.

Ce modèle d'unification n'est pas un luxe, mais une nécessité.



AXE 2 - FACE À LA SÉLECTION GÉNÉRALISÉE, L'UNEF RÉAFFIRME QU'ÉTUDIER EST UN DROIT, PAS UN PRIVILÈGE !

UN ACCÈS LIBRE ET GRATUIT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Après les coupures budgétaires de l'ESR que le gouvernement a mis en place, l'augmentation de des frais d'inscription et la multiplication par 16 en 2019 des frais d'inscription des étudiant·e·s étranger·ère·s lors de la loi xénophobe de bienvenue en France, la gratuité de l'enseignement supérieur a également été largement entachée et l'extension d'une telle mesure à l'ensemble des étudiant·e·s est de plus en plus grand. Par la même occasion, en 2019, le gouvernement a déjà inscrit dans la loi, l'augmentation systématique des frais d'inscription en les indexant sur l'inflation cette année encore les frais d'inscription on augmentent de 2,93%. Il est essentiel que les élu·e·s UNEF défendent le principe de gratuité de l'enseignement supérieur, cette quasi-totalité de nos formations ayant été un élément clef pour permettre l'accès à l'enseignement supérieur à l'ensemble des étudiant·e·s.

Notamment depuis la création de la CVEC, 2018 qui représente une taxe imposée qui augmente chaque année en fonction de l'inflation. La CVEC a encore augmenté de 3 euros cette année, le coût de la vie étudiante aussi. Cette année, c'est une augmentation de 2,25% du coût de la vie étudiante constaté dans notre enquête annuelle sur le coût de la vie étudiante et ce dernier a augmenté de 27,76% sous les deux quinquennats d'Emmanuel Macron. Une augmentation plus qu'historique, puisque, en 20 ans de calcul du coût de la vie étudiante, l'UNEF n'avait jamais constaté une telle augmentation. C'est donc dans un contexte de précarisation totale des étudiant·e·s que les gouvernements d'Emmanuel Macron font le choix de maintenir une taxe étudiante indexée sur l'inflation.

De plus, tout ceci se fait dans un contexte largement inflationniste qui touche bien plus durement les étudiant·e·s de par leurs dépenses bien plus élevées dans des produits de premières nécessités, qui ont été rendu bien plus chers par l'inflation qu'un certain nombre d'autres produits. Preuve supplémentaire que le gouvernement méprise ses étudiant·e·s et leurs conditions de vie puisque les gouvernements successifs n'ont eu à cœur que de précariser les étudiant·e·s.

C'est donc de l'argent directement prélevé dans les poches des étudiant·e·s qui vient remplir les caisses de la vie étudiante. Argent que l'Etat n'investit pas lui-même. Cela montre encore une fois un désinvestissement fort de l'Etat sur les questions de vie étudiante qui refuse de la financer lui-même à hauteur de ce dont elle aurait besoin, notamment sur les aspects de santé, de vie culturelle ou de vie sportive.

Enfin, l'UNEF revendique la mise en place d'une Allocation d'autonomie, à hauteur 1128 euros par mois, pour chaque étudiant·e, indépendamment du revenu des parents. Cette allocation permettrait à chacun·e de pouvoir couvrir ses besoins primaires, et donc de remédier aux situations de précarité.

L'accès à la culture doit pouvoir être généralisé, car il reste trop cher pour les étudiant·e·s. Nous demandons la généralisation des pass culture en lien avec les collectivités territoriales pour permettre aux jeunes d'accéder à des événements culturels à petit prix. En effet, la généralisation du pass culture pour les jeunes de 18 ans a été positive. Cependant, cela ne suffit pas, car cela ne concerne que les étudiant·e·s de 1ère année qui, en général, entrent dans l'enseignement supérieur à 18 ans.

Nos élu·e·s se mobiliseront donc :

- Pour des frais d'inscription qui tendent vers la gratuité : le gel puis la baisse des frais d'inscription actuels
- Pour l'abandon des frais d'inscription différenciés et la désindexation des frais d'inscription sur l'inflation
- Pour la suppression de la CVEC
- Pour tendre vers la gratuité de la culture pour chaque étudiant·e·s
- Pour développer le sport universitaire et renforcer son accessibilité
- Pour le maillage du territoire en transports en commun et sa gratuité.

GARANTIR LA POURSUITE D'ÉTUDE EN MASTER

Le diplôme de master est l'un des plus protecteurs sur le marché du travail et permet l'émancipation à travers les études. La crise économique touche particulièrement les jeunes avec un taux de chômage qui a atteint les 19,5% pour les moins de 25 ans en mars 2021 d'après l'OCDE, avec une durée moyenne du chômage qui a aussi augmenté. Démocratiser et massifier l'accès au master est une nécessité en temps normal ; ça l'est d'autant plus avec le décret de mai 2021 qui remet en cause le droit à la poursuite d'études.

La réforme des études de master a permis l'instauration d'un droit à la poursuite d'études qui, en principe, garantit l'accès au master pour tout·e titulaire d'une licence. Pourtant, ce droit n'est en réalité pas respecté depuis sa création en 2016. Alors que ce droit ne s'appliquera pas à une soixantaine de masters qui y dérogent encore transitoirement l'an prochain, plus de 62 000 étudiant·e·s qui n'ont pas eu d'inscription en master à la rentrée 2024. Les établissements refusent l'inscription d'étudiant·e·s supplémentaires en master, faute de moyens suffisants.

Malgré ce constat alarmant le gouvernement n'a trouvé pour solution que le « sélectionner encore plus » avec la mise en place de la plateforme Mon Master, une machine sélectionnée qui a pour but d'uniformiser le calendrier des candidatures mais qui en réalité remet en question totalement le droit à la poursuite d'étude.

Malgré ce constat alarmant le gouvernement n'a trouvé pour solution que le « sélectionner encore plus » avec la mise en place de la plateforme Mon Master, une machine sélectionnée qui a pour but d'uniformiser le calendrier des candidatures mais qui en réalité remet en question totalement le droit à la poursuite d'étude.

Au-delà de ça, le gouvernement a réformé le droit à la poursuite d'études pour le rendre plus difficile d'accès. Les conditions pour en bénéficier sont plus difficilement remplies, de façon à écarter le plus de jeunes possible de l'accès au master. Pourtant, augmenter le niveau de qualification de notre génération est plus que nécessaire avec la crise sanitaire. Par ailleurs, le nombre de propositions faites par les services rectorats diminuent et restent à trois propositions après une longue bataille de la part de l'UNEF à ce propos. En effet, le gouvernement voulait baisser le nombre de propositions du rectorat à 2 (avec une des propositions qui pouvait ne pas être un master, mais un Diplôme Universitaire, par exemple avec des frais d'inscription très élevés).

Les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » se battent pour garantir à tou·te·s le droit de poursuivre en master. Pour cela, nous revendiquons :

- La mise en place d'un plan d'augmentation des capacités d'accueil en master. Chaque année, de plus en plus de jeunes s'inscrivent en licence et les capacités d'accueil en master ce limite d'année en année. Nos élu·e·s porterons cette bataille au niveau national et local dans les instances.
- La restauration et l'application pleine et entière du droit à la poursuite d'études. Le droit à la poursuite d'études doit être respecté partout. Pour cela, nous bataillerons sur 5 axes :
- Garantir réellement un droit à la poursuite d'études en master, accessible sans contrainte, et qui ne propose que des masters, seuls diplômes d'Etat reconnus partout sur le marché du travail. Et ainsi abandonner la réforme restreignant celui-ci.
- En finir avec les masters dérogeant au droit à la poursuite d'études. Une soixantaine de master de droit doivent encore arrêter la sélection en master 2.
- Garantir l'accès à un master dans son université d'origine. L'accès à un master ne doit pas déboucher sur une mobilité forcée qui peut être un frein si l'étudiant·e n'en a pas les moyens.
- Donner l'accès au droit à la poursuite d'études en master aux licences professionnelles et aux BUT (nouveau DUT en 3 ans).
- Rendre obligatoire pour les établissements, l'inscription en master d'un·e étudiant·e en situation de handicap qui fait usage de son droit à la poursuite d'études. Actuellement, le rectorat peut resoumettre aux établissements le dossier de candidature d'un·e étudiant·e en situation de handicap, mais les établissements peuvent refuser l'inscription. Or, les handicaps peuvent avoir une incidence importante sur les résultats universitaires, ne permettant pas aux étudiant·e·s en situation de handicap de poursuivre leurs études.

GARANTIR UN ACCÈS LIBRE AU DOCTORAT

Le doctorat est aujourd'hui victime des coupures budgétaires colossales et de l'abandon du gouvernement dans la Recherche. Cycle de formation le plus long et le plus exigeant, il est pourtant largement relégué dans les débats politiques, et ses acteurs et actrices — les doctorant·e·s — vivent dans des conditions souvent indignes d'un pays qui prétend valoriser la Recherche. Les financements des laboratoires de Recherche sont insuffisants pour permettre aux doctorant·e·s de travailler sereinement. Par ailleurs depuis la LRP, les financements des sciences sociales et humaines ont largement été réduits pour privilégier les recherches en sciences dures.

Avec les attaques aux Etats-Unis contre la Recherche, la France doit se porter garante d'un financement à la hauteur des besoins de la Recherche française mais aussi de son indépendance.

Entre précarité, isolement, discriminations et manque de reconnaissance, le doctorat est devenu un parcours du combattant.

Pourtant, la recherche publique a plus que jamais besoin de jeunes chercheur·euse·s formé·e·s, financé·e·s, encadré·e·s, et soutenu·e·s dans leur projet professionnel. Nous affirmons que chaque personne souhaitant s'engager dans une thèse doit pouvoir le faire dans des conditions dignes.

Nos revendications sont claires :

- Un plan massif de création de contrats doctoraux publics dans toutes les disciplines, en particulier dans les sciences humaines et sociales, pour garantir un doctorat financé et accessible à toutes et tous.
- L'application stricte et immédiate de la mensualisation des vacations, avec des délais de paiement respectés, et la fin du travail gratuit des doctorant·e·s vacataires.
- La mise en place d'un statut national du doctorant, garantissant des droits sociaux pleins, une stabilité administrative (inscription dans un seul établissement), un droit à la médiation en cas de conflit, et des garanties contre le harcèlement et les discriminations.
- Une harmonisation nationale des chartes de doctorat et des règles de fonctionnement des Comités de Suivi Individuel (CSI), avec des garanties de transparence et d'équité.
- L'accès automatique au titre de séjour "scientifique-chercheur" pour tous les doctorant·e·s étranger·ère·s, indépendamment de leur source de financement, avec une forte baisse du coût de ce titre.
- La création de Maisons des doctorants sur tous les sites universitaires, comme véritables lieux de vie, de formation transversale, et de dialogue entre disciplines.
- La reconnaissance pleine et entière du doctorat dans les conventions collectives, pour assurer une insertion professionnelle à la hauteur du niveau de qualification

Enfin, nous exigeons un réinvestissement massif dans la recherche publique, avec la suppression des dispositifs d'excellence qui creusent les inégalités entre laboratoires. Il est temps de bâtir un doctorat accessible, protégé, et valorisé — au service d'une recherche critique, émancipatrice, et utile à la société.

MÊMES ÉTUDES = MÊME DROITS

Venir étudier en France ne devrait jamais rimer avec exclusion ou précarité. Pourtant, les étudiant·e·s étranger·ère·s sont aujourd'hui les premières victimes des politiques discriminatoires de l'État français. Qu'il s'agisse des frais d'inscription exorbitants, des démarches administratives kafkaïennes ou des conditions de vie indignes, tout concourt à les maintenir dans une triple précarité : administrative, pédagogique et financière.

Nous dénonçons une politique d'accueil fondée sur la sélection par l'argent et le tri social. Depuis la mise en place du plan "Bienvenue en France", les frais d'inscription ont été multipliés par 16 pour les étudiant·e·s hors Union Européenne. Derrière les discours d'ouverture, c'est une politique xénophobe et néolibérale qui vise à marchandiser l'éducation.

Par ailleurs, l'accès aux droits sociaux pour les étudiant·e·s étranger·e·s est très restreint.

Au-delà d'attendre des mois pour être affilié·e·s à la sécurité sociale, ils et elles n'ont pas accès aux régimes de bourses et leur accès aux logements CROUS est très compliqué. En effet, seulement certains CROUS mettent en place des quotas dans les résidences universitaires et bien souvent les quelqu'un·e·s qui ont accès aux logements à tarification sociale du réseau des oeuvres se retrouvent dans les cités u les plus insalubres.

De plus, bien que le salariat étudiant ne constitue pas une réelle solution face à la précarité étudiante, il permet à certain·e·s étudiant·e·s de pouvoir s'en sortir, notamment les étudiant·e·s qui n'ont pas accès aux aides sociales. Pourtant, les étudiant·e·s étranger·e·s n'ont le droit de travailler que 60% du temps légal et 50% pour les étudiant·e·s algérien·ne·s.

L'UNEF dénonce ces inégalités de droits et de faits et continuera de les dénoncer.

Nous défendons une rupture claire avec cette logique. Nos revendications sont simples et ambitieuses :

- L'égalité de droits entre tou·te·s les étudiant·e·s, quelle que soit leur nationalité : suppression immédiate des frais d'inscription différenciés, gratuité totale des procédures d'inscription (tests, dossiers, timbres fiscaux...).
- L'accès universel aux aides sociales (bourses, logements, restauration, transports) pour tous les étudiant·e·s, sans condition de nationalité ni de ressources familiales, pour mettre fin à la précarité de masse.
- Un accompagnement pédagogique renforcé, avec des dispositifs spécifiques de soutien en langue, méthodologie, compréhension du système universitaire français, pour garantir l'égalité des chances.
- La fin de l'arbitraire administratif, en retirant à la préfecture l'évaluation de la "sérieux des études", et en la confiant aux établissements. L'inscription dans un établissement doit suffire pour le renouvellement du titre de séjour.
- L'instauration systématique de guichets uniques dans chaque université, permettant aux étudiant·e·s étranger·ère·s de centraliser toutes leurs démarches et d'être réellement accompagné·e·s.
- Un titre de séjour pluriannuel obligatoire dès la première année d'études, et sa généralisation à tous les cycles de formation.
- La régularisation de tou·te·s les étudiant·e·s sans-papiers, et la fin de la dématérialisation obligatoire des procédures, qui aggrave l'exclusion numérique.

L'égalité dans l'accès aux études ne se négocie pas : elle s'impose comme un droit fondamental. Nous nous engageons à faire de la lutte pour les droits des étudiant·e·s étranger·ère·s une priorité nationale dans toutes les instances du CNESER.

AXE 3 - LUTTER CONTRE L'EXTRÊME DROITE, SES IDÉES ET LES DISCRIMINATIONS

MISE EN PLACE DES CONGÉS MENSTRUELS : VICTOIRE DE L'UNEF !

En septembre 2023, l'UNEF Angers obtient le premier congé menstruel ouvert aux étudiant.e-s ! Cette victoire syndicale, obtenue après des mois de lutte menée par des syndicalistes de l'UNEF Angers marque un tournant et affirme la nécessité de reconnaître les difficultés auxquelles font face les personnes menstruées dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Le constat posé est qu'aujourd'hui dans la quasi-totalité des établissements de l'ESR, le motif des règles douloureuses n'est pas reconnu comme justifiant une absence sur les heures de cours pour les usagèr.e-s et sur les heures de travail pour les personnel.le-s enseignant.e-s et administrif.ve-s.

Alors que 1 personne menstruée sur 2 souffrent de règles douloureuses et que 2 millions de personnes souffrent d'endométriose (maladie chronique invalidante), cette non-reconnaissance est la conséquence d'une minimisation voir d'une invisibilisation des douleurs de règles, héritage sexiste et patriarcal du retard lié à la recherche médicale dans ce domaine. Alors que pendant longtemps, le corps médical n'a pas jugé nécessaire d'étudier des douleurs touchant pourtant la moitié de l'humanité, les symptômes des règles douloureuses ont été classés au rang de douleurs naturelles ne nécessitant pas d'accompagnement médical.

Si aujourd'hui, une personne menstruée peut justifier son absence par un certificat médical, dans un contexte de pénurie de médecins, pouvant allonger le délai de consultation à plusieurs semaines dans certains territoires et par les frais qu'engendrent une consultation médicale, de nombreuses étudiant.e-s sont contraint.e-s de renoncer à consulter un.e médecin ou un.e gynécologue. De plus, les SSE sous dotés, ne peuvent pas systématiquement répondre à la demande de consultation en urgence pour l'établissement d'un certificat médical.

Les barrières sont donc nombreuses et place régulièrement les personnes souffrant de douleurs menstruelles à devoir se rendre en cours quitte à aggraver des douleurs très fortes voir invalidantes ou alors à trouver elles-mêmes des stratégies pour passer outre la douleur comme la sur-médication.

La non-reconnaissance de ces souffrances à l'Université porte atteinte à l'égalité du droit à la réussite pour tou.te.s. Faute de certificat médical, le risque de défaillance pèsent plus fortement sur les personnes menstruées que sur celles qui ne le sont pas. De même, alors que les personnes menstrué.e-s subissent plus fortement le coût de la vie étudiante, calculé à 307€ de dépenses supplémentaires par an, le risque de perdre le droit à la bourse fait planer la menace d'une précarité extrême.

Après la création d'un congé menstruel à l'Université d'Angers à la rentrée 2023, d'autres universités, poussées par des luttes syndicales d'autres sections locales de l'UNEF, ont adopté elles aussi la création d'un congé menstruel dans leur établissement. Si cela est une avancée certaine, force est de constater que la création des congés menstruels dans les établissements reste très inégale sur le territoire. A l'heure où la reconnaissance de ces douleurs et leurs conséquences sont de plus en plus documentées par la communauté scientifique et médicale, les universités, lieux de formation, de recherche et d'émancipation, permettant à l'ensemble de la société d'avancer et de répondre aux enjeux de demain, se doivent d'être à la hauteur.

LUTTE CONTRE LES VSS DANS LES UNIVERSITÉS : OÙ SONT PASSÉS LES 7 MILLIONS ?

La lutte contre les VSS dans nos lieux d'études doit être une priorité politique. Pourtant, 7 millions d'euros ont été retirés du budget de l'Etat.

Dans nos universités, aucun processus clair n'est cadré nationalement pour assurer une protection des victimes et une condamnation des agresseurs par les commissions disciplinaires.

Dans les écoles, très peu de cellules de veille et d'écoute existent et la lutte contre les VSS dépend entièrement des politiques d'établissement.

Nos objectifs sont clairs : revendiquer une politique volontariste claire ainsi que des moyens conséquents pour lutter contre les VSS dans l'Enseignement supérieur

Pour une politique de lutte efficace contre les violences sexistes et sexuelles, l'UNEF revendique :

- La mise en place obligatoire de cellule de veille et d'écoute dans tous les établissements
- Une réelle politique nationale de protection des victimes
- Un accompagnement psychologique et juridique des victimes
- Une augmentation significative des budgets pour lutter contre les VSS
- Une campagne nationale pour informer sur les dispositifs
- Des formations des personnels et des étudiant·e·s

MOTION DE L'UNEF : POUR EN FINIR AVEC LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, IL FAUT DES MOYENS À LA HAUTEUR DE L'ENJEU !

Les violences sexistes et sexuelles sont présentes partout dans l'ESR. Elles ne relèvent pas de faits isolés, mais traduisent un système patriarcal oppressif, ancré dans une culture du viol persistante. Selon le Baromètre national 2023 de l'Observatoire des VSS dans l'Enseignement Supérieur, 6 étudiant·es sur 10 déclarent avoir été victimes et/ou témoins d'au moins une violence sexiste, sexuelle ou LGBTQIA+phobe. La récente enquête de l'OVE sur les VSS dans les événements d'intégration a montré mis en lumière des chiffres inquiétants, où plus d'1 répondant·e sur 3 a été victime ou témoin d'au moins une violence sexiste ou sexuelle lors des événements d'intégration ; ainsi qu'une méconnaissance des dispositifs de lutte contre les VSS dans leurs établissements (23,5%). De plus, 32% des travailleuses ont déjà été victimes de harcèlement sexuel ou d'agression sexuelle au travail (sondage IFOP, 2018). La dernière enquête de l'OVE tire la sonnette d'alarme sur l'ampleur des VSS dans la Recherche : près d'un quart des répondant·es qui se rendent au laboratoire plus d'une fois par an déclarent y avoir subi ou été témoin d'au moins une forme de violence, de harcèlement ou de discrimination passibles de sanctions légales.

Les conséquences de ces violences sont insupportables : 32% des victimes de viol ont eu peur d'aller en cours ou de participer à la vie étudiante et ont eu des difficultés à s'impliquer dans leurs études. Par ailleurs, la santé de plus de la moitié des victimes de viol a été impactée (sommeil, stress post-traumatique, dépression...). Chez les personnel·le·s, les conséquences sur la santé sont similaires, ce qui engendre des stratégies d'évitement (absentéisme, arrêts de travail, départ du poste...) néfastes pour leur carrière.

Lorsque des cellules de signalement et de traitement des VSS existent dans les établissements, elles reposent principalement sur des écoutant·es bénévoles et de très rares personnels récemment recrutés au sein des missions Égalité, dont plus d'1 sur 2 est en contrat précaire. Selon l'enquête REMEDE, ces écoutant·es représentent environ · 2,1 équivalent temps plein par établissement universitaire pour des dizaines de milliers d'étudiant·es. Les signalements des agent·es et des étudiant·es en détresse augmentent de façon exponentielle à mesure que les actions de prévention se multiplient. Le manque criant de personnels dédiés a des conséquences lourdes : les agent·es des Missions Égalité sont épuisé·es, empêché·es de faire correctement leur travail.

Si le budget du Projet de Loi de Finances 2025, comprenant le budget de l'ESR, n'a pas été adopté par le Parlement en décembre 2024, les organisations signataires de cette motion tire la sonnette d'alarme sur un budget bien en deçà des besoins financiers réels pour appliquer une politique de lutte contre les VSS dans l'ESR efficace pour les faire reculer définitivement.

Alors que le Ministère revendique un budget total de 14 millions d'euros pour le plan 2021- 2025, l'analyse des dépenses réelles suggère plutôt un montant de 7 millions. Ce flou budgétaire témoigne d'une incertitude persistante au sein du Ministère quant aux ressources réellement consacrées à la lutte contre les VSS, et jette un doute sur la sincérité des engagements affichés, alors même que le budget annoncé ne représentait déjà que 0,014% du budget annuel du MESR. En outre, l'utilisation des fonds manque de clarté. Bien que le plan initial prévoyait de soutenir les établissements directement, une part significative du budget a été déployée sous forme d'appels à projets uniquement à destination des associations, puis de manière éparse et opaque dans une poignée d'établissements, et enfin détournée pour financer des postes dans les rectorats académiques, dont les missions dépassent souvent la seule lutte contre les VSS.

UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR VECTEUR D'AVANÇÉES CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LA SOCIÉTÉ

La société française est le reflet de constructions sociales qui depuis longtemps ont matricé des discriminations. L'enseignement supérieur n'en est pas épargné. Les oppressions y sont largement présentes et sont vectrices d'échec et de difficultés accrues qui nuisent à une réelle égalité entre tou·te·s. Parce que nous considérons que chaque personne qu'elle que soit son genre assigné, son identité de genre, son orientation sexuelle, sa couleur de peau ou encore qu'elle soit valide ou non, doit avoir les mêmes chances de réussir. Nos élu·e·s se battent pour que la lutte contre les discriminations puisse réellement avancer nos établissements. Aujourd'hui, les politiques de lutte contre les discriminations ne sont pas financées et restent limitées à de la communication sans réelle actions. Nous revendiquons impérativement un investissement financier conséquent pour permettre aux universités de mettre en place les différents dispositifs de lutte contre les discriminations.

Contre les discriminations, les élu·e·s « UNEF, Le syndicat étudiant et associations » se battent à la fois pour permettre la démocratisation des études supérieures mais également pour transformer la société grâce à l'enseignement supérieur.

Nos élu·e·s se battent pour que la lutte contre les discriminations puisse réellement avancer au sein de nos établissements. Aujourd'hui, les politiques de lutte contre les discriminations ne sont pas financées et restent limitées à de la communication sans réelle actions. Nous revendiquons impérativement un investissement financier conséquent pour permettre aux universités de mettre en place les différents dispositifs de lutte contre les discriminations.

Contre les discriminations, les élu·e·s « UNEF, Le syndicat étudiant et associations » se battent à la fois pour permettre la démocratisation des études supérieures, mais également pour transformer la société grâce à l'enseignement supérieur.

Les cellules de veille et d'écoute sont les dispositifs les plus présents et accessibles aux étudiant·e·s. Elles permettent de libérer la parole des victimes de discriminations et de les accompagner dans leurs démarches s'il y en a. Cependant, dans de nombreux établissements, beaucoup de choses sont à revoir à commencer par la qualité des personnes recevant les étudiant·e·s. Il est nécessaire que ces personnes soient qualifiées à l'écoute et à l'accompagnement de victimes de discriminations et/ou de violences, harcèlement, ... De plus, un réel dispositif doit être mis en place et non une simple adresse mail ou numéro de téléphone comme c'est le cas de certains établissements. De la même façon, des moyens doivent être mis dans la protection des victimes et dans l'éventuel accompagnement dans des démarches juridiques ou disciplinaires.

Faire en sorte qu'aucune discrimination ne constitue un frein à la réussite des étudiant·e·s c'est également s'engager à ce que toutes les formes de handicap soient accompagnées par des dispositifs adaptés. Le tiers-temps ne peut pas être la réponse à toutes les problématiques. Sur ce sujet également, l'essentiel se trouve dans les budgets alloués mais également à son bon usage.

Enfin, nos établissements doivent permettre de porter ce débat dans l'ensemble de la société, en formant les individu·e·s et à travers la recherche.

Ainsi, nos élu·e·s se battons pour :

- Une réforme législative permettant :
- La mise en place obligatoire de cellules de veille et d'écoute qui traitent de toutes les discriminations sur chaque établissement
- La reconnaissance du prénom d'usage sur simple demande pour tous les documents universitaires
- La mise en place de toilettes neutres
- La mise en place de vice-présidences en charge de toutes les discriminations dans nos établissements avec des moyens alloués. Actuellement, seul·e·s les chargé·e·s d'égalité femmes-hommes sont obligatoires, mais n'ont pas toujours de budget alloué et suffisant.
- Un plan national de lutte contre les discriminations :
- Une charte nationale dans chaque établissement contre les différentes discriminations
- La formation des personnel·le·s et des enseignant·e·s des établissements d'enseignement supérieur à la lutte contre les discriminations.
- Une réforme des commissions disciplinaires, permettant de sanctionner réellement les actes et propos discriminants et les violences sexistes et sexuelles.
- De réels moyens alloués aux services handicaps mais également de l'embauche de personnel·le·s spécialisé·e·s pour accompagner aux mieux les étudiant·e·s concerné·e·s.
- Une facilitation d'accès à l'information sur les dispositifs de lutte contre les discriminations mis en place par les établissements (affichage sur les campus, site internet de l'université, présentation lors des réunions de prérentrée de ces dispositifs...).
- La mise en place de journées nationales contre le sexisme, le racisme, les LGBTI+phobies et le validisme dans nos établissements : ces journées doivent être l'occasion d'organiser des formations, des conférences sur la question des discriminations.

LA LUTTE CONTRE L'EXTRÊME DROITE DANS NOS UNIVERSITÉS !

L'extrême droite dans la société progresse à grands pas, alimentée par les discours de haine véhiculés par les médias et par un gouvernement qui se pose en marchepied des fascistes. Sur nos campus universitaires, les groupuscules d'extrême droite prolifèrent et les attaques verbales et physiques sont de plus en plus nombreuses dans le silence le plus total du gouvernement.

Depuis maintenant plusieurs années, l'UNI, la cocarde et d'autres groupuscules d'extrême droite s'attaquent aux syndicalistes sur les campus mais aussi aux étudiant·e·s étranger·e·s, racisé·e·s ou lgbti+.

Ces dernières années les tags antisémites, islamophobes prolifèrent sur nos campus et ne sont pas assez condamnés par nos présidents d'université. Ces organisations gagnent du terrain lors des élections étudiantes.

Ces idées d'extrême droite qui considèrent les étranger·e·s comme des ennemis et qui remettent en question toutes les luttes contre les discriminations!

L'UNEF est la première organisation à se battre et à faire rempart contre ces idées et la montée du fashisme sur nos lieux d'études.

Nous revendiquons :

- Une commission d'enquête au niveau national sur les dérives de l'extrême droite dans l'enseignement supérieur et la recherche
- Des campagne de sensibilisation contre toutes forme de haine
- Des sanctions faites à toutes forme de violence d'extrême droite en verre les personnel, étudiants et professeurs



AXE 4 - LE PROJET DE L'UNEF : AU DELÀ DES DROITS ÉTUDIANTS

RÉVOLUTION PÉDAGOGIQUE ET UNE ÉVALUATION AU SERVICE DES ÉTUDIANT·E·S

Réussir dans l'enseignement supérieur est de plus en plus difficile dans un contexte où nos droits sont remis en question, où les modèles pédagogiques n'ont pas évolué depuis des années. Ainsi, ce sont nos conditions d'études qui se dégradent. Face à cette situation, l'UNEF et ses élu·e·s proposent de s'attaquer à des chantiers autour des enseignements et défendent une véritable révolution pédagogique.

Depuis un certain temps, le numérique s'impose comme une nouvelle pédagogie en soit, d'abord avec la remise en cause des 1500 heures de cours en présentiel obligatoire dans le nouvel arrêté licence en 2018, le développement des campus connectés qui permettent des cours uniquement à distances avec un accompagnement par des coachs, plutôt que des professeurs et dont aucun bilan n'a été fait ; ou encore par les cours en distanciel pendant la crise sanitaire et plus récemment pour casser les mouvements sociaux en fermant les universités contre des assemblées générales. Cependant, ce qui relève d'une situation aussi exceptionnelle que la crise sanitaire ne doit pas servir d'appui pour instaurer l'enseignement à distance sur le long terme pour des raisons budgétaires.

La crise sanitaire a démontré que l'enseignement à distance n'est pas une solution : pour réussir dans ces conditions, cela implique d'avoir accès à du matériel et à une connexion internet stable, d'avoir un environnement de travail convenable etc... et le manque d'accompagnement creuse les inégalités entre les étudiant·e·s.

Toute cette situation favorise l'échec des étudiant·e·s les plus précaires et renforce la reproduction sociale. De même, l'utilisation des cours en distanciel pour casser les mouvements sociaux, en plus de nuire à notre réussite, est une dérive autoritaire qui nuit à la démocratie, privant les étudiant·e·s de débats, de leurs droits à s'informer et à s'organiser collectivement.

Le numérique doit être pensé comme un outil pédagogique complémentaire à l'enseignement en présentiel et uniquement comme cela, notamment pour permettre aux étudiant·e·s qui ont des régimes dérogatoires spécifiques de poursuivre leurs cours dans les meilleurs conditions (étudiant·e·s salarié·e·s, parents, en situation de handicap etc...), mais il ne doit jamais remplacer un cours en présentiel.

A l'inverse, il y a urgence à imposer une révolution pédagogique passant par une pédagogie qui place l'étudiant·e au cœur de l'apprentissage, de placer l'étudiant·e dans une position active. En ce sens, les élu·e·s « UNEF & Associations étudiantes » défendront la mise en place de pédagogie inversée, d'exposés, de cours avec des échanges et non pas uniquement de la prise d'information passive.

Pour permettre cela, la question du manque de budget est au cœur du problème : moins de budget dans nos universités entraîne une baisse du nombre de professeur·e·s embauché·e·s et la conséquence directe est le passage de cours initialement délivrés en TD qui se font en amphi. De fait, la proximité avec l'enseignant·e est compromise et l'étudiant·e se retrouve noyé·e dans une masse de centaines d'autres. La réussite étudiante est donc compromise.

POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : FAIRE ÉVOLUER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE POUR TRANSFORMER NOTRE SOCIÉTÉ

Les enjeux environnementaux sont une grande préoccupation pour la jeunesse, en effet d'après le rapport du GIEC paru le 20 mars 2022 75% des 15-25 ans se disent accorder une plus grande importance que les anciennes générations. Les universités, lieux de formations et d'émancipation de la jeunesse, doivent se saisir des enjeux écologiques pour contribuer à long terme à transformer la société.

Notre priorité est la mise en place de la formation à la transition écologique, malgré la sortie du plan climat biodiversité et transition écologique du ministère en 2023 qui avait pour objectif de rendre obligatoire l'enseignement à la transition écologique dans les faits cette annonce n'est pas efficace. Nous demandons la mise en place de cet enseignement cadré de manière nationale et transversale de la part du ministère de l'enseignement supérieur. Au-delà de la question de la formation, les universités doivent intégrer dans la vie de campus un axe écologique, l'activité de certaines associations entraîne un impact carbone élevé. Nos universités doivent rester vigilantes en la matière. Il est important que les associations suivent une formation en lien avec l'écologie, mais aussi qu'elle réponde au critère écologique avant l'attribution de subventions pour leurs événements.

Par ailleurs, la formation ne doit pas être le seul axe de travail concernant la transition écologique. En effet, nos campus sont pour la plupart de véritables passoires thermiques tellement les bâtiments sont vétustes.

Aujourd'hui il est plus qu'urgent de réagir face à l'inaction climatique, les campus construits durant les 30 glorieuses sont de vraies passoires thermiques et n'ont jamais été rénovés et sont totalement inadaptés. Pendant ce temps les factures d'électricité dans les facs grimpent due à l'augmentation des coûts énergétiques, les étudiant·e·s ont froid l'hiver et meurent de chaud l'été.

Face à cette situation il est temps de mettre en place un bilan carbone pour chaque établissement de l'enseignement supérieur, et que l'Etat débloque des fonds pour financer la rénovation thermique de nos bâtiments. Il est également nécessaire que le recyclage des déchets soit effectif sur l'ensemble des campus, ce qui n'est pas encore le cas.

L'UNEF porte une vision ambitieuse d'un enseignement supérieur et d'une Recherche pleinement engagée dans la transition écologique. Dans un contexte où l'inaction climatique a des conséquences de plus en plus concrètes sur nos vies, les universités et établissements publics ont un rôle stratégique à jouer dans la transformation écologique de notre société.

Nous dénonçons la persistance de conflits d'intérêts dans le financement et l'orientation de la Recherche, notamment dans les domaines liés à l'énergie, à l'agriculture ou à l'aménagement du territoire. Trop souvent, des logiques industrielles influencent les choix scientifiques, au détriment de l'indépendance des chercheur·se·s. Nous demandons que les sources de financement des laboratoires de recherche soient surveillées afin d'éviter que les chercheur·se·s soient influencés lors de leurs recherches. Ainsi qu'un réinvestissement de l'Etat dans la recherche publique seule garante face au financement privé de la Recherche. L'offre de formation en lien avec les enjeux écologiques est très faible malgré un intérêt fort de la part de la jeunesse, rares sont l'universités publiques qui donne l'occasion aux étudiant·e·s de poursuivre dans cette voie. L'innovation pédagogique doit être lancée ainsi que la mise en lumière des métiers en lien avec la transition écologique.

POUR UN DROIT À L'ACCÈS À LA SANTÉ

D'après une enquête de Linkee sortie en 2025 1 étudiant·e sur 2 a déjà renoncé à des soins médicaux par faute de moyens financiers. Depuis l'arrivée de Macron au pouvoir, la précarité étudiante a explosé avec une augmentation du coût de la vie de plus de 27.76%. Les difficultés financières des étudiant·e·s dégradent nos conditions d'accès aux soins médicaux. En effet, c'est 31.3% des étudiant·e·s qui affirment avoir des difficultés financières pour pouvoir se soigner, ainsi cette situation impact leur santé mentale et physique. Pourtant la société considère que la jeunesse est le meilleur âge de la vie, que nous ne sommes pas touchés par des problèmes de santé. Cependant les pouvoirs publics ne prennent pas conscience de la gravité de la situation et l'impact sur le long terme d'une génération touchée par une détresse psychologique. La mise en lumière de la précarité étudiante a permis de faire le lien entre conditions de vie et d'étude et l'augmentation du taux de suicide dans la jeunesse. Depuis 2015, l'INJEP avait déjà fait un constat alarmant : le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les jeunes entre 15 et 24 ans.

Les services de santé préventive ne peuvent plus répondre aux besoins en termes d'accès aux soins par faute de moyens. C'est pour cela qu'il est urgent d'augmenter le budget qui leur est alloué afin de permettre d'avoir plus de moyens, pour recruter des professionnels de santé, y compris des psychologues, des dentistes, des gynécologues et autres spécialistes. La dernière réforme concernant les centres de santé universitaire n'a pas été à la hauteur, en effet le budget qui avait été mis sur la table est plus qu'insuffisant pour répondre aux besoins des étudiant·e·s. La seule avancée que nous avons obtenu lors de cette dernière réforme est la possibilité pour les étudiant·e·s de déclarer leur SSE comme médecin traitant.

L'UNEF demande la création de services de santé étudiant·e·s et de centres de santé accessibles sur l'ensemble des sites universitaires en France. En effet, cela est la condition pour permettre de lutter contre la désertification médicale dans les établissements de l'enseignement supérieur et répondre au besoin de tou·te·s.

Face à l'urgence de la détresse psychologique et médicale des étudiant·e·s, il est impératif de garantir un véritable service public de santé à la hauteur des besoins. Cela passe par une diversification réelle des professionnel·le·s de santé sur les campus (gynécologues, nutritionnistes, psychologues) et par un financement massif des services de santé étudiants.

Nous exigeons également que l'ensemble des acteur·rice·s de la communauté universitaire soit formé·e·s aux premiers secours en santé mentale. C'est une condition essentielle pour repérer plus rapidement les situations de souffrance et orienter les étudiant·e·s vers des professionnel·le·s qualifié·e·s.

La santé mentale ne doit plus être un privilège : c'est une question de justice sociale et d'égalité des droits.

En attendant la mise en place de véritables services de santé universitaires publics, gratuits et accessibles à tou·te·s, l'UNEF revendique des mesures de transition immédiates. Nous exigeons l'augmentation significative du nombre de séances gratuites dans le cadre du dispositif "chèque psy", ainsi que la suppression de l'obligation injuste et contraignante de passer par un·e médecin généraliste pour y accéder.

La santé mentale ne peut pas attendre. L'UNEF réclame le remboursement intégral, par l'État, des consultations psychologiques pour tou·te·s les étudiant·e·s, sans condition de ressources ni de parcours médical préalable.

Parce que le mal-être ne doit plus être invisibilité, nous porterons la mise en place d'une consultation de santé mentale annuelle, gratuite et accessible, pour chaque étudiant·e, ainsi que la généralisation de groupes de parole animés par des professionnel·le·s formé·e·s, afin de libérer la parole et de rompre l'isolement.

La santé des étudiant·e·s ne peut pas être pensée sans une prise en compte des discriminations systémiques. Nous exigeons un accès à des professionnel·le·s formé·e·s à l'accueil des personnes LGBTQIA+, des étudiant·e·s trans, en situation de handicap ou appartenant à des minorités.

C'est une condition indispensable pour garantir un accompagnement digne, inclusif et respectueux des réalités de chacun·e.

Pour l'accès libre et gratuit aux consultations psychologiques et aux spécialistes en santé mentale.

PORTER UN PROJET INTERNATIONAL DE L'ÉDUCATION

L'éducation à travers le monde est un enjeu majeur pour l'UNEF, nous considérons essentiel que de partout sur la planète l'éducation puisse être accessible gratuitement, de façon inclusive et égalitaire. L'internationalisation des études est un enjeu culturel, scientifique, économique et citoyen permettant l'ouverture d'esprit, l'émancipation et un apprentissage plus étendu, celui-ci ne doit pas être freiné par les contraintes financières des étudiant·e·s. L'ouverture de l'enseignement supérieur et de l'éducation vers l'extérieur est un enjeu majeur pour le monde entier.

La mobilité internationale est un bienfait incontestable sur le plan culturel et social pour les jeunes et dans nos parcours pour se développer intellectuellement, développer nos pratiques linguistiques, découvrir et apprendre de nouvelles langues, de nouveaux mondes. Cet outil d'émancipation pour chacun·e est un élément essentiel pour l'insertion professionnelle.

L'UNEF défend une mobilité internationale accessible à chacun·e d'entre nous sans que la barrière financière ne soit un frein à la démocratisation de la mobilité et la possibilité d'étudier à l'étranger. Ainsi, une amélioration des aides financières à la mobilité par l'augmentation du montant de bourses est nécessaire afin de permettre la mobilité à chacun·e·s d'entre nous et d'assurer une pleine autonomie des jeunes en échange.

Une meilleure information sur les aides à la mobilité par la mise en place de guichets uniques sur les établissements d'enseignement supérieurs européens. En effet, l'internationalisation de l'enseignement supérieur ne peut se faire s'il n'existe pas une harmonisation administrative pour l'accueil des étudiant·e·s.

Une aide financière doit être mise en place pour les étudiant·e·s le demandant dans le cadre de leur mobilité aux cours de leur études d'une part. D'autre part, intégrer les jeunes dans le circuit de l'emploi afin d'acquérir d'autres méthodes de travail, et d'apporter une plus value dans de nombreux domaines.

Sur le papier, les universités européennes semblaient très pertinentes dans le processus d'internationalisation européennes de l'enseignement supérieur avec un espace européen initié par le Processus de Bologne dont l'objectif à l'origine est de favoriser la mobilité entre les pays membres. Pourtant, le bilan est critique car si la lisibilité des formations européennes est meilleure qu'avant, les inégalités persistent. L'étape récente de ce processus se traduit par la création d'universités européennes dont la volonté est de construire des pôles d'excellence réservés à une élite internationale creusant les inégalités. Les élu·e·s "UNEF, Le syndicat étudiant et associations" sont attaché·e·s à l'internationalisation de nos cursus mais cette internationalisation ne doit aucunement être réservée à quelques-un·e·s.

Nous défendons :

- Le refus de l'existence de regroupement d'établissements au niveau européen mettant en concurrence les universités. Les universités européennes doivent être simplement un réseau d'échange et de coopération entre universités et non dériver sur des mastodontes universitaires transnationaux en concurrence perpétuelle instaurant une dégradation critique du modèle égalitaire.
- Une harmonisation vers le bas des frais d'inscription des établissements d'enseignements supérieurs européens pour tendre vers la gratuité sur tous les établissements et nous refuserons toute augmentation sans exception.
- L'enseignement supérieur doit être une priorité européenne sans détour avec un objectif d'investissement public minimum par pays de 3% de leur PIB investi dans l'éducation.
- Nous nous opposons à un modèle voulant se conformer aux critères de certains classements internationaux ne reflétant pas la qualité réelle de l'enseignement.

IMPOSER UNE RÉELLE DÉMOCRATIE ÉTUDIANTE

L'UNEF défend une vraie démocratie étudiante. Aujourd'hui, les étudiant·e·s sont souvent écartés des décisions dans les établissements. Dans les conseils, dans les universités, dans les organismes comme le CNESER, on leur laisse trop peu de place, et souvent sans réel pouvoir.

Pourtant, nous sommes les premiers concernés par l'éducation. Il est donc normal que notre parole compte. L'UNEF veut imposer une démocratie étudiante où les étudiant·e·s ont un vrai poids, une vraie voix, et des moyens concrets d'agir. Nous ne sommes pas que des usager·e·s du service public mais une composante principale de nos établissements.

Par ailleurs, dans les établissements privés, la démocratie étudiante existe à peine et se fait au bon vouloir des chef·fe·s d'établissements. Bien souvent, il n'y a ni représentation étudiante, ni association des étudiant·e·s aux décisions politiques. Les étudiant·e·s ne sont plus que des élèves dont les droits sont supprimés.

L'enseignement supérieur, lieu d'émancipation de la jeunesse, ne doit pas la reléguer au second plan des décisions et considérer qu'elle ne doit donner son avis que sur les budgets participatifs ou sur le calendrier universitaire. Les étudiant·e·s, composante essentielle des universités doivent être inclu·e·s dans toutes les décisions et leur poids au sein des instances doit être accentué. Ne donner que 6 élu·e·s sur 36 au conseil d'administration de la plupart des universités relève du scandale.

Mais c'est aussi une question de justice : tou·e·s les étudiant·e·s doivent pouvoir participer à cette démocratie. Pas seulement ceux et celles qui connaissent bien le système ou qui ont du temps libre. Il faut donc des horaires adaptés, de la communication claire, des moyens pour les élu·e·s... et surtout, une volonté politique de faire confiance aux étudiant·e·s.

L'UNEF portera cette exigence de démocratie étudiante partout : dans les établissements, dans les instances nationales, et au cœur de chaque décision.



LA LISTE

**CONTRE L'AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE, L'EXTRÊME DROITE ET LA
SÉLECTION : VOTE, UNEF, LE SYNDICAT ÉTUDIANT POUR UN
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR OUVERT ET ÉMANCIPATEUR !**

- 1** JUSTE Rhagive - Université de La Guyane
- 1 bis** ROQUES Zazie - Université de Lyon 2
- 2** STECZYCKI Lune - Université Bourgogne Europe
- 2 bis** LEVEQUE Arthur - Université d'Angers
- 3** PETIT Simon - Université Bordeaux III
- 3 bis** MOREAU Coppélia - Université Paris X
- 4** DIXON Cléo - Université d'Amiens
- 4 bis** DOULAT Léonce - Université Grenoble Alpes
- 5** FLACHAT BERNE Léon - Science Po Paris
- 5 bis** BEDU Elodie - Université d'Orléans
- 6** LE PENNEC Anna - Université d'Evry val d'Essonne
- 6 bis** POUCHOL-BLANCHON Vincent - Université de Limoges
- 7** BUTTARD Remi - Université du Mans
- 7 bis** VAGNAUX Enora - Université Marie et Louis Pasteur
- 8** DE BRITO Alice - Université Paris-Est Créteil- Val de Marne
- 8 bis** LIAGRE Clément - Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)
- 9** SADDEDINE Aghiles - Université Paris VIII
- 9 bis** DERROUGH Loumna - Université de Toulon
- 10** GOURGAND Anais - Université de Lille
- 10 bis** Baptiste LEBACRE - Université d'Artois
- 11** SCHMIDT MERJAY Paul-Alexandre - Université de Lorraine
- 11 bis** DAS NEVES Oloha - Université Lyon III - Jean Moulin